



Lettre ouverte à M. Pierre Arcand,
ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Par Paul A. Pelletier, président et chef de la direction de CAA-Québec

Québec, le 14 décembre 2011

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Véhicules de huit ans et plus : oui à l'inspection à la revente, mais...

Monsieur le Ministre,

Quelques jours après l'annonce des intentions du gouvernement au sujet d'un éventuel Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles (PIEVA), CAA-Québec estime nécessaire de vous faire les observations que voici, notamment à la lumière des nombreuses réactions qu'il a reçues, révélant une nette incompréhension principalement due à une grande méconnaissance de ce projet.

Il importe d'abord de rappeler que ce que CAA-Québec appuie, c'est avant tout l'inspection obligatoire à la revente ou lors d'un changement de propriété pour tout véhicule de huit ans et plus. Cette position reflète d'ailleurs l'opinion de ses membres qui ont été sondés, rappelons-le, sur cette question précise. Ainsi, un sondage effectué en mai 2011 indiquait que 72 % des répondants se disaient d'accord avec une inspection obligatoire du système antipollution (véhicules de huit ans et plus) au moment de la revente. Toutefois, pour générer l'adhésion populaire, il apparaît clair que l'implantation de ce programme devra respecter des normes de transparence et de qualité rigoureuses et être bien expliquée. C'est pour le moment aller trop loin et trop vite que d'anticiper dès maintenant les autres mesures annoncées, comme l'inspection par la suite aux deux ans et l'ajout ultérieur d'une inspection mécanique. Pour CAA-Québec, il est essentiel de démontrer d'abord la pertinence et les bénéfices de cette première étape avant d'aller plus loin.

Un gain : individuellement et collectivement

À bien écouter les automobilistes, CAA-Québec constate que les avantages d'un programme d'inspection à la revente nécessitent d'être mieux connus. On a beaucoup insisté sur les gains environnementaux importants sur le plan collectif : on sait depuis longtemps que les véhicules de cette strate d'âge sont beaucoup plus sujets à polluer. Mais sur le plan individuel aussi, on parle de gains importants en matière de protection du consommateur. À maintes occasions, CAA-Québec en a fait l'expérience.

En effet, l'acheteur y gagnera à coup sûr. Cette inspection sera un élément de plus pour confirmer sa décision d'acheter un tel véhicule. Il saura qu'il pourra compter sur une voiture au point et dont la consommation de carburant sera normale. Comme l'inspection pourrait également révéler des signes pouvant remettre en cause l'intégrité générale du véhicule, il se verra en quelque sorte assuré qu'il n'achète pas les problèmes des autres! Sous cet angle, il est faux d'affirmer que cette mesure affecterait les gens aux revenus modestes. Rappelons qu'à eux seuls, les gains en économie de carburant en valent la peine. Une voiture intermédiaire mal en point consomme en moyenne 15 % de plus de carburant, ce qui peut engendrer une dépense annuelle supplémentaire de 350 \$ pour une voiture de cette catégorie!

Le vendeur, lui, sachant que cette inspection viendra un jour, sera d'autant plus enclin à bien entretenir sa voiture sur une base régulière. Dans ce contexte, le véhicule passera sans problème l'inspection au moment d'un changement de propriété, permettant au vendeur d'obtenir sans doute la meilleure valeur de revente possible.

Enfin, en privilégiant un meilleur entretien, on s'assurera d'une plus grande disponibilité de véhicules plus âgés et en bonne condition au profit des acheteurs de cette catégorie de voitures. Car, ultimement, il est souhaitable de pouvoir conserver une voiture le plus longtemps possible.

Prendre le temps

Oui, une inspection antipollution à la revente est nécessaire pour les véhicules de huit ans et plus, mais n'allez pas trop vite, Monsieur le Ministre. Il faut d'abord informer la population et la sensibiliser sur les bénéfices que cette inspection représente, et c'est d'ailleurs ce que CAA-Québec continuera à faire auprès de ses membres. Les gens ont beaucoup de questions, voire d'inquiétudes, pour le moment : le propriétaire d'une voiture antique, les parents qui songent à donner leur véhicule à leur jeune nouvellement détenteur d'un permis de conduire... et bien d'autres!

Il faudra également s'assurer que le programme présentera une transparence irréprochable. Avec raison, les automobilistes voudront s'assurer que le programme est efficace, statistiques à l'appui.

Parlant d'appui, voilà précisé celui que vous assure CAA-Québec, Monsieur le Ministre. Bravo pour ce premier pas, mais c'est surtout la suite des événements qui compte.

Le président et chef de la direction de CAA-Québec,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Paul A. Pelletier', written over a white background.

Paul A. Pelletier